

Direction Interrégionale  
Des services pénitentiaires de Lyon

Maison d'Arrêt Lyon-Corbas  
BLIE/sa

## DEMANDE DE PERMIS DE VISITE

Le Chef d'établissement ne peut délivrer de permis de visite que pour les détenus **définitivement condamnés**.  
Pour tous les autres cas (détenu prévenu, en appel...etc.), il faudra vous adresser à l'autorité compétente (Tribunal  
judiciaire, Cour d'appel, Cour d'assises...)

### FICHE DE RENSEIGNEMENT A COMPLETER

**Personne détenue :**

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ N° d'écrou : \_\_\_\_\_

**Demandeur du permis de visite :** (toutes les réponses sont OBLIGATOIRES)

Lien de parenté avec le détenu : \_\_\_\_\_

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : / / À : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_

Type de pièce d'identité : \_\_\_\_\_ Délivrée par : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

### PIECES A JOINDRE

- 2 photos d'identité récentes, identiques, en couleur, visage découvert et tête nue (cf. notice jointe)
  - Photocopie recto/verso de la pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte de résident)
  - Photocopie du livret de famille **COMPLET** prouvant le lien de parenté avec la personne détenue
  - En cas de concubinage, fournir une pièce prouvant la vie commune ( facture, quittance... aux deux noms)
  - Justificatif de domicile datant de moins de 3 mois ( facture électricité/gaz, téléphone, quittance de loyer)
- Si vous êtes hébergé, il faudra également fournir une attestation sur l'honneur de la personne qui héberge avec signature légalisée en mairie ainsi que la copie de sa pièce d'identité (cf. notice jointe).
- Pour les mineur(e)s : Autorisation parentale avec signature légalisée en mairie ainsi que la copie de la pièce d'identité du parent non accompagnant (cf. notice jointe) ainsi que **toutes les pages du livret de famille sur lequel figure le mineur.**
  - Une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse.
  - Si vous n'avez aucun lien familial avec le ou la détenu(e), toute pièce justificative de ce que **votre visite contribue à son insertion sociale ou professionnelle**

En déposant une demande de permis de visite, vous acceptez qu'une enquête vous concernant soit effectuée par les services de police ou de gendarmerie (délai de deux à trois mois)

Le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_,  
Signature du demandeur

